

O G B L stol-info

PLAN DE RESTRUCTURATION CHEZ ARCELORMITTAL

L'OGBL VEILLERA À CE QU'AUCUN SALARIÉ NE PERDE SON EMPLOI

L'OGBL tient à revenir sur les récentes annonces d'ArcelorMittal portant sur un plan de restructuration au Luxembourg qui aurait pour conséquence une réduction des effectifs de 15%. Ce chiffre correspond à presque 600 salariés travaillant sur les différents sites du groupe au Luxembourg. **Les inquiétudes de l'OGBL ont ainsi malheureusement été confirmées. Cela n'en atténue pas pour autant le choc.**

Selon ArcelorMittal cette décision serait due aux conséquences de la crise liée au COVID-19 et à la mauvaise santé du secteur de la sidérurgie en général. Cette restructuration vient remplacer le projet « SCORE » annoncé l'année passée qui aurait déjà eu des conséquences similaires, mais à moindre échelle.

Dans ce contexte, l'OGBL, fort de sa majorité au sein de la délégation d'ArcelorMittal ainsi qu'au niveau sectoriel, veillera à ce qu'**aucun salarié ne perde son emploi. Cette restructuration ne peut en aucun cas se faire aux dépens des salariés.**

Dans l'immédiat, l'OGBL exige que tous les instruments à disposition (préretraites, chômage partiel, formations, reclassement, etc.) soient considérés avant que des licenciements ne soient envisagés. L'OGBL réitère sa revendication visant à mettre en place un nouvel accord de type « tripartite » afin de faire face à toutes les éventualités liées à ce plan de restructuration. Il faut impérativement maintenir les outils du dialogue social luxembourgeois qui ont fait leur preuve par le passé, quitte à les adapter aux besoins actuels.

Pour l'OGBL, cet accord doit obligatoirement inclure:

- **les mesures d'accompagnement social bien connues** (CDR, divers modèles de préretraite)
- **la formation professionnelle continue** qui doit également prendre une place primordiale dans l'accord
- **le détail chiffré quant aux investissements visant à améliorer les outils**

Pour l'OGBL, l'objectif n'est pas seulement d'**éviter à tout prix un plan social, mais également de garantir l'avenir de l'entreprise au Luxembourg**. L'OGBL exige dès lors des investissements afin de garantir les emplois et sécuriser l'avenir des sites luxembourgeois. La sécurité et la santé des salariés devront évidemment faire parties des éléments essentiels de cette démarche afin de veiller non seulement au respect des conditions de travail, mais également à leurs améliorations.